



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE BUTRYSUR OISE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025 – 19h**

---

**DÉLIBÉRATION N° DCM2025006**

---

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS AVRIL

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 03 avril 2025, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 27 mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 mars 2025.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, M. PRIOUX, M. Benoît DUMONT Mme Caroline SEVEGRAND, M. BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, M. Arnaud LORENZI, M. Robert ESPECEL, Mme Sabrina TERRASSE, Mme GONSARD

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :**

Mme GARNAVAULT, qui a donné pouvoir à M. NOËL  
Mme AMBLAS, qui a donné pouvoir à Mme DUVAL jusqu'au point n°5

**ÉTAIENT ABSENTS à l'ouverture de la séance :**

M. Denis KLETZLEN-BODES

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Jacqueline CARIMALI



## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

### DÉLIBÉRATION N° DCM2025006

#### Objet : Attribution d'une subvention à la Caisse des Ecoles (CDE) de Butry-sur-Oise

**Rapporteur : Monsieur Bruno Bouriaud, Adjoint au Maire**

Rappelle à l'assemblée que chaque année, la commune verse une subvention d'équilibre à la Caisse des Ecoles (CDE) pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées.

Il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement de la Caisse des Ecoles (CDE) de Butry-sur-Oise pour l'exercice 2025.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération DCM2025002 Budget Prévisionnel du 3 avril 2025,

**Après** en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal** à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ↳ **Attribue** une subvention à la Caisse des Ecoles de Butry-sur-Oise d'un montant de 1 000 € pour l'exercice 2025,
- ↳ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 657361 en dépenses au budget 2025 de la Commune et au compte 7474 en recettes au budget 2025 de la CDE.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A Butry-sur-Oise, en mairie, le 03/04/2025

Le Maire,  
Claude NOËL

